



Agir et dialoguer pour la réduction des risques

Communiqué de presse – Jeudi 25 juin 2020

Tabagisme et grossesse : dissuader de vapoter, au risque du tabagisme ?

En France, plus de la moitié des femmes ne parviennent pas à arrêter de fumer au cours de leur grossesse. Face à cet enjeu majeur de santé publique, SOVAPE a passé en revue études et avis sur l'usage du vapotage comme outil d'aide à l'arrêt du tabac.

Difficile de maintenir le cap chez les femmes enceintes

Au contact quotidien de femmes enceintes dans le groupe auto-support INFO VAPE, l'association SOVAPE constate leurs inquiétudes récurrentes à l'égard du vapotage. Celles qui fument sont découragées d'y recourir pour tenter l'arrêt, d'autres qui ont arrêté la cigarette sont culpabilisées et « sommées » de cesser de vapoter.

Ces « injonctions », exercées par l'entourage, mais aussi par des médecins, sage-femmes, obstétriciens et gynécologues, aboutissent fréquemment au maintien ou à la rechute dans le tabagisme. Pourquoi se priver d'un des moyens d'arrêt parmi les plus efficaces, alors que plus de la moitié (54,2%) des femmes qui fument ne réussissent pas à arrêter durant leur grossesse, selon les données de Santé Publique France¹ ?

Le document publié aujourd'hui par SOVAPE, « Grossesse et vapotage » essaye de faire le point sur ce sujet. Il est tout particulièrement destiné à ces femmes, ainsi qu'à leur entourage y compris médical.

Une revue des études disponibles en 2020

Pour l'élaborer, SOVAPE a repris la littérature **scientifique** existante, études **et avis professionnels**. Il en ressort **sans ambiguïté que face aux dangers avérés du tabagisme**, le principe de précaution invite à encourager et accompagner l'arrêt des femmes enceintes y compris avec le vapotage.

Une récente revue Cochrane a mis en lumière l'influence des professionnels de santé dans les tentatives d'arrêt tabagique² des femmes enceintes. Lors du choix substitués nicotiques et/ou vapotage, s'exerce sur elles une charge psychologique importante. Or dissuader d'utiliser le vapotage, voire en recommander l'arrêt, c'est affaiblir les chances de succès d'un arrêt ou augmenter les risques d'une rechute d'une femme qui vapote exclusivement. La pression exercée ne respecte ni sa liberté de choix, ni le principe « en premier lieu, ne pas nuire ».

¹ Olié V, Pasquereau A, Assogba F A.G, Arwidson P, Nguyen-Thanh V, Chatignoux E, et al. Évolutions de la morbidité et de la mortalité liées au tabagisme chez les femmes en France métropolitaine : une situation préoccupante. Bull Epidémiol Hebd. 2018;(35-36):683-94. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/35-36/2018_35-36_1.html ; http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2018/35-36/pdf/2018_35-36_2.pdf

² 2) Factors influencing the uptake and use of nicotine replacement therapy and e-cigarettes in pregnant women who smoke: a qualitative evidence synthesis; Cochrane Database of Systematic Reviews May 2020. <https://www.cochranelibrary.com/cdsr/doi/10.1002/14651858.CD013629/full>

Une recommandation dangereuse du Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français (CNGOF)

Lors de son travail de recherche, SOVAPE a découvert l'avis du CNGOF³ publié en janvier 2020. Le document est d'une grande qualité concernant les méfaits du tabac, mais il souffre de l'absence de prise en compte des études à disposition sur le vapotage et sème la confusion avec des produits de tabac, tels que la chicha et la cigarette chauffée.

En recommandant aux femmes qui ont déjà arrêté de fumer grâce au vapotage d'y renoncer, le CNGOF contrevient au principe de précaution. Pour l'association SOVAPE, le risque de rechute dans le tabagisme est tel, qu'il s'agit d'une mise en danger manifeste des femmes et de leurs enfants.

SOVAPE a adressé un courrier au CNGOF et ses partenaires

SOVAPE a adressé un courrier détaillé et circonstancié au CNGOF, ainsi qu'à la SFT⁴ (corédacteur de l'avis), à Santé Publique France (patronage) et à toutes les organisations qui ont co-signé l'avis. A la lumière du corpus d'études et d'avis de sociétés savantes sur le sujet et des conséquences délétères constatées dans le public concerné, un ré-examen de cet avis est absolument nécessaire. Pour le moment, un mois et demi après l'envoi de ce courrier, aucune organisation n'a répondu.

Documents joints

- Extrait de l'avis du CNGOF concernant le vapotage
- Réaction du **Dr Marion Adler**, tabacologue spécialiste de l'aide à l'arrêt tabagique pour les femmes enceintes à l'hôpital de Clamart depuis 2001, à la lumière de son expérience approfondie de terrain
- Réaction du **Dr William Lowenstein**, président de SOS-Addiction, analyse les relations entre spécialités et engage la discussion avec ses confrères
- Publication de SOVAPE « Vape et grossesse » : www.sovape.fr/vape-grossesse

³ Collège National des Gynécologues et Obstétriciens Français

⁴ Société Francophone de Tabacologie